

# Conditions Générales de Vente

## Séjours Automne 2023

L'association départementale des Francas du Calvados est une association d'Education Populaire organisatrice d'accueils collectifs avec et sans hébergement et une fédération d'organisateur locaux.

Les Francas du Calvados œuvrent à promouvoir les Droits de l'Enfant et à développer la réflexion et l'action autour des loisirs éducatifs pour tous les enfants.

### Documents à fournir

Documents à fournir : ATTENTION l'inscription sera définitive à réception de ces pièces		Fourni
<b>Documents obligatoires</b>	Fiche d'inscription séjours Automne 2023 complétée et signée	
	Fiche sanitaire de liaison complétée et signée	
	Copie du carnet de vaccination (mentionnant le nom de l'enfant)	
	Allocataire CAF ou MSA : Attestation précisant votre quotient familial*	
	Non allocataire : Dernier avis d'imposition*	
	Attestation d'Assurance Maladie (MSA/CPAM)	
	Copie de la carte de mutuelle complémentaire de rattachement de l'enfant	
	Règlement de 100% du séjour dont 50% encaissable avant le départ	
	Coupon d'adhésion annuelle familiale complété et règlement de 15€ (sauf adhésion valide déjà en cours, préciser le nom de l'adhérent le cas échéant)	
<b>Documents selon situation</b>	Bourse du Conseil Départemental / Bon VA CAF	
	Prise en charge comité d'entreprise	
	Notification de prise en charge ou l'accusé de réception de demande de reconnaissance par la MDPH pour les enfants porteurs de handicap	

\* sans un de ces documents le tarif le plus élevé sera automatiquement facturé.

L'adhésion aux Francas d'un montant de 15 euros est également demandée, il s'agit d'une adhésion familiale valable 12 mois.

L'inscription vous engage à :

- Répondre à toute demande de documents concernant la santé physique et mentale de l'enfant ;
- Régler le coût du séjour dans les délais mentionnés au paragraphe paiement ;

**Les places étant limitées, les premiers inscrits seront prioritaires. Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Aucune pré-inscription.**

A réception du dossier complet et après traitement par nos services, vous recevrez une confirmation d'inscription ainsi qu'un trousseau indicatif. Les informations concernant les horaires de départ et de retour vous parviendront quelques jours avant le départ.

### Inscriptions

**Les places étant limitées, les premiers inscrits seront prioritaires. Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Aucune pré-inscription.**

L'adhésion aux Francas d'un montant de 15 euros est également demandée, il s'agit d'une adhésion familiale valable 12 mois.

A réception du dossier complet et après traitement par nos services, vous recevrez une confirmation d'inscription. Les informations concernant les horaires de départ et de retour vous parviendront quelques jours avant le départ.

## Tarification

### Si vous êtes éligible au dispositif « Vacances Apprenantes »

**Les Colos apprenantes sont ouvertes à tous les mineurs** : en situation de handicap, de décrochage scolaire, relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), domiciliés en quartier politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR) ainsi qu'aux mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500€. **Leur coût (hors transport) est pris en charge à 100% par l'État.** Uniquement le forfait transports de 35€ (et l'adhésion si elle n'est pas en cours) resteront à la charge de la famille. Ce forfait correspond aux frais pour un enfant et un séjour.

Si vous pensez être éligible, vous devez faire une demande en ligne auprès de la JPA : <https://jpa.asso.fr/colos-apprenantes2023/>. Si vous pouvez justifier de votre éligibilité vous recevrez une attestation de prise en charge « colo apprenante » à nous transmettre dans un délai de 15 jours.

**Attention, le séjour doit être réglé dans sa totalité lors de l'inscription et un remboursement sera effectué lorsque la prise en charge « Vacances Apprenantes » sera validée.**

Si vous pensez être éligible, nous vous invitons à faire 1 chèque de 35€ + 1 ou plusieurs chèques pour le solde du séjour qui vous seront restitués en cas de prise en charge par l'Etat. Le(s) chèque(s) de solde ne seront pas encaissés avant le départ en séjour.

**Dans le cas d'une annulation sans justificatif, la tarification habituelle des séjours sera appliquée.**

### Si vous n'êtes pas éligible au dispositif « Vacances Apprenantes » :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (QF) des familles conformément aux exigences de la CAF, ce quotient est calculé comme suit :  $QF = (1/12^{\text{ème}} \text{ des ressources annuelles} + \text{prestations familiales mensuelles})$  divisé par le nombre de parts du foyer.

Les tarifs des séjours sont organisés en 3 tranches :

	QF inférieur à 650€	QF entre 651€ et 1399€	QF supérieur à 1400€
<b>Tarif du séjour</b>	235 €	260 €	285 €
<b>Tarifs spécifiques pour la commune de Caumont s/Aure*</b>	185 €	210 €	235 €

+ 15€ d'adhésion familiale pour 12 mois (sauf si déjà en cours)

+ 10€ d'assurance annulation par enfant et par séjour (*facultative.cf chapitre annulation*)

**Le règlement du coût du séjour doit obligatoirement être joint à votre dossier déduction faite du montant des différentes bourses que vous pouvez justifier.** Un acompte de 50% sera encaissé au début du séjour, mais il est possible de différer ou d'étaler l'encaissement sur demande.

Le règlement peut être effectué par chèques bancaires, espèces, virement, CESU, chèques vacances, bons VA CAF...

11425	00200	08038804672	42	CE NORMANDIE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1142	5002	0008	0388	0467	242
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	1	4	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

\* Une bourse CCAS de 10€ par jour et par enfant est attribuée aux familles domiciliées à Caumont s/Aure.

## Annulation

L'association se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement du séjour. Il en est de même en cas d'actes délictueux. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les Francas du Calvados vous proposent de souscrire à une assurance « annulation ». En cas d'annulation de la part de la famille, sous réserve d'avoir souscrit à l'assurance et d'avoir réglé le montant de la cotisation (10€), un remboursement pourra être effectué si un certificat médical ou autre pièce attestant la gravité de la cause d'absence est fournie dans un délai de 5 jours. Sans raison justifiant l'annulation et sans souscription à l'assurance annulation, la totalité de la valeur du séjour sera facturée.

## Réclamations

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 60 jours après la fin du séjour par téléphone mais elles devront obligatoirement être suivies d'un courrier. Ces conditions générales pourront être reconsidérées dans le cadre des conventions passées avec nos usagers, collectivités et comités d'entreprises.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants. Les projets de séjours (mini camps) seront malgré tout prévus en avance afin de permettre à tous de s'organiser.

## Informatique et Libertés

Chaque participant à un droit d'accès et de rectification sur les fichiers informatiques des inscriptions.

## Assurance

Nous vous informons que les Francas du Calvados sont assurés auprès de la MAIF. Cette assurance couvre la garantie en responsabilité civile (organisateur, exploitants des locaux, préposés et participants). Cette assurance ne couvre pas les dommages individuels (sans tiers) que votre enfant pourrait causer lors des activités du centre de loisirs et des campings. Il est donc de votre intérêt de compléter cette garantie par un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages individuels.